

PENSONS ET PARLONS EN INTERNATIONALISTES!

Les libertaires et les syndicalistes révolutionnaires s'efforcent spontanément de sortir de la "Nation" - ceux-ci parce qu'ils qu'ils opposent les institutions purement ouvrières aux pouvoirs étatistes, la solidarité ouvrière internationale aux monopoles nationaux et aux tendances impérialistes - ceux-là parce qu'ils sont les seuls capables de réaliser l'aspiration idéaliste du Lamartine de la «*Marseillaise de la Paix*»: "JE SUIS CONCITOYEN DE TOUT HOMME QUI PENSE"...

Aussi ne sont-ils guère séduits par des organismes comme l'O.N.U. où les votes s'inspirent exclusivement d'intérêts nationaux. Et ont-ils quelques peines à déceler UNE POLITIQUE OUVRIERE INTERNATIONALE, dans les délibérations des Internationales syndicales.

Inutile d'insister sur la *Fédération syndicale mondiale*, masse de manœuvre qui se meut exclusivement par le jeu des ficelles moscovites (on n'en a pas oublié l'exclusion des syndicats yougoslaves après la rupture entre Staline et Tito).

Le climat de la *Confédération Internationale des Syndicats libres* est essentiellement différent. On n'y impose pas l'étouffante unanimité. Et si le bureaucratisme sévit au sommet, on éprouve quelque satisfaction à entendre dans ses congrès, les représentants de prolétariats dont l'oppression coloniale a longtemps paralysé la lutte contre l'exploitation capitaliste.

Mais cela ne suffit pas pour que s'élabore une action supérieure et hostile aux tendances gouvernementales.

Il est donc normal que notre critique ferme et intransigeante s'exerce à l'égard de l'O.N.U. comme de la C.I.S.L.

Mais une condition préalable s'impose. Il faut que nous intervenions en internationalistes. Qu'aucune phraséologie - même révolutionnaire - ne nous oppose aux veilléités progressistes de ces deux organismes, et ne nous associe aux nationalistes et aux réactionnaires de chez nous.

Il n'est pas pour nous Français, de critère plus sûr que l'affaire algérienne.

Il est déloyal et indécent d'en interdire l'examen, par-delà nos frontières alors que l'on réclame à notre profit le plein effet des solidarités européennes et atlantiques.

Mais un internationaliste ignore un tel débat. Nos plus hautes traditions confirment ce qu'établit la logique élémentaire. Il n'existe pas de problèmes «réservés», d'affaires intérieures, de compétence limitée aux entreprises "inter-Etats". Les travailleurs français qui manifestèrent violemment contre les pogroms tzaristes et hitlériens, contre le martyre de la Pologne, contre l'assassinat de Ferrer et de Sacco et Vanzetti, contre le massacre des révolutionnaires hongrois, ne respectèrent guère les priviléges des ambassades et la règle de "non-immixion" dans les affaires intérieures d'un Etat.

Nous usons largement du droit d'intervention, lorsque les Cypriotes ou les Noirs d'Amérique sont persécutés. Nous ne devons pas seulement tolérer mais réclamer l'opinion des syndicats américains et autres sur les affaires d'Algérie...

La résolution votée en ces dernières semaines de décembre par l'assemblée générale de l'ONU demande simplement l'ouverture de négociations entre la France et l'Algérie et reconnaît à celle-ci le droit à l'indépendance. 35 pays l'ont votée contre 18 et 28 abstentions (alors qu'en 1955, l'inscription à l'ordre du jour de la question algérienne avait été repoussée par 28 voix contre 27). Les Etats-Unis comptent parmi les abstentionnistes, tandis que s'alignent parmi les "18 amis de la France" (?!): l'Espagne franquiste, les dictatures latines et l'Afrique du Sud, atrocement raciste.

Ce qui nous intéresse encore davantage, c'est que ce vote de l'ONU a été précédé d'une résolution de la C.I.S.L., publiée le 26 septembre, et dont voici le texte essentiel:

"La C.I.S.L. fait appel aux délégations gouvernementales pour qu'elles demandent au gouvernement français d'annoncer son intention d'ouvrir des négociations avec les représentants qualifiés du peuple algérien sur la base de la reconnaissance par la France de la nation algérienne et de son droit à l'autodétermination".

Cette initiatve est une application de la résolution du congrès de la CISL de Tunis (5 au 13 juillet 1957), qui contenait également ces heureuses obligations:

"Le Congrès réitère l'appel lancé par la 18ème séance du Comité Exécutif au gouvernement français, l'invitant à rétablir la liberté syndicale, à relaxer les syndicalistes emprisonnés et à instaurer la liberté d'expression ainsi que le libre exercice des activités syndicales.

Fait appel en outre au gouvernement français pour qu'il libère toutes les personnes détenues pour des raisons politiques et reprenne tous les employés et ouvriers licenciés pour faits de grève nationale ou pour des activités politiques".

Ce qui nous paraît inconcevable, c'est que cette intervention ait provoqué une vive réaction de la Fédération F.O. des Travaux publics (lettre à Bothereau du 1er octobre publiée dans *Travaux publics et transports*).

La Fédération reproche avec quelque raison à la C.I.S.L. d'avoir admis les syndicats algériens liés au F.L.N., et rejeté les syndicats de tendance messaliste qui ont gagné notre confiance et notre sympathie, parce qu'ils sont victimes des deux nationalismes terroristes. C'est fort bien. Mais la paix par l'autodétermination du peuple algérien oriente les partisans de Messali-Hadj plus encore que ceux du F.L.N. Rien dans les résolutions de la C.I.S.L. ne reconnaît le monopole exclusif d'un parti algérien. Notons pourtant que des négociations pour un «cessez-le-feu» ne peuvent s'engager qu'entre des forces militairement antagonistes.

La Fédération, animée d'un beau zèle démocratique réclamait des élections pour la désignation des représentants authentiques du peuple algérien. Elle est servie, par les opérations de novembre. Nous avons à Paris un groupe de députés algériens dont "l'authenticité" confine au miracle. Mais le plus grave c'est que l'on incrimine surtout la date de l'initiative. 48 heures avant le référendum français du 28 septembre. Le document cependant était adressé à l'ONU. Le bureau de la C.I.S.L. parle plus facilement aux gouvernements qu'aux peuples. Hélas! On voudrait croire, avec la Fédération F.O., que l'Internationale syndicale lançait aux électeurs français et algériens un message internationaliste. Pour s'en féliciter autant que la Fédération s'en inquiète.

Celle-ci, qui compte à sa tête des syndicalistes éprouvés et solides, ne pourrait-elle justifier sa vigilance internationale par une rigoureuse introspection? Où se tenaient ses syndiqués d'Alger, le 13 mai 1958? On espère sincèrement qu'ils ne figuraient pas parmi les brutes malfaisantes, "intégrant" les Musulmans à coups de bottes dans les fesses. Nous ne désirons qu'une claire simplicité. On a le droit d'acclamer Massu. On doit chercher le visage du prolétariat algérien, sous la barbe de Messali-Hadj, précurseur et apôtre. Mais on ne peut servir alternativement l'un et l'autre. Et chanter "*Veillons au Salut de l'Empire*" sur l'air de l'Internationale, produit une cacophonie dont il faut sourire ou s'irriter.

Roger HAGNAUER.